

## **Annexe 2 : les flux comptables selon les typologies de clients**

### **Deux structures de restauration présentes sur le site :**

- le restaurant d'application géré par le CFA en propre
- le self et la sandwicherie dont la gestion est déléguée par l'AOT au **titulaire**

### **Fréquentation de la cafétéria (self) et de la sandwicherie par type de population :**

- Personnel qui travaille sur le site (CFA-CCIV-ASSOCIATIONS-CDD-LOCATAIRES)
- Apprenants des différentes structures :
  - Apprentis du CFA-CCIV et du CFAI
  - Stagiaires Demandeurs d'Emploi et C-PRO
  - Stagiaires salariés en Formation Continue
  - Stagiaires Compagnons du Devoir
- Extérieurs

Importation de la base Y PAREO (logiciel administratif des apprenants du site Campus 120 hors Compagnons du Devoir) avec les qualités transmises par **le titulaire** pour création de la base clients de l'exploitant.

Les apprentis bénéficient d'une prise en charge des OPCO de 3 € sur les repas du midi et directement déduite du prix des repas des apprentis et refacturée aux CFA concernés

Les externes paient directement à la borne tactile, en CB et tickets restaurant.

## **FLUX MENSUELS CFA-CCI VIENNE – TITULAIRE**

Le CFA est un service intégré de la CCI Vienne. Le CFA présente annuellement des comptes certifiés par un Commissaire aux comptes. L'activité du CFA est dans le champ de la TVA, exonérée.

La CCIV est propriétaire du terrain et de l'ensemble des bâtis du Campus 120

### **➤ FACTURE DE REDEVANCE AOT**

Sur la base du CA réalisé, redevance fixée par un % contractuel

- Etats mensuels de CA transmis par **le titulaire**
- **Facturation émise par service comptable CCIV**

## **FLUX MENSUELS TITULAIRE - CFA-CCI VIENNE**

- **Facture des Repas pris par le personnel CFA qui accompagne des personnes extérieures invités du CFA ou de la CCIV**
  - Transmission des relevés de compte mensuels édités de la solution d'encaissement pour les badges invités ou autres solutions
- **Facture des Repas avantages en nature** du personnel CFA prenant leurs repas à l'espace restauration
  - Personnel du Pôle HRT
  - Transmission des relevés de compte mensuels édités de la base client exploitant pour chaque personne concernée
- **Factures de prises en charge des OPCO de 3 €** déduites directement des repas des apprentis et refacturées mensuellement au CFA CCIC et CFAI UIMM
  - Pour les apprentis, les prises en charge sont directement déduites au passage en caisse. Export de la base client de l'exploitant centralisée chaque mois ou semestre avec prises en charge par apprenti